

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance IX
3 Situation en République d'Ouganda
4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15
5 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Raul C. Pangalangan
6 Procès — Salle d'audience n° 3
7 Mardi 1^{er} mai 2018
8 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 33*)
9 M^{me} L'HUISSIER : [09:33:16] Veuillez vous lever.
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
13 TÉMOIN : UGA-V40-V-0002
14 (*Le témoin s'exprimera en acholi*)
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:27] Bonjour à tous.
16 Est-ce que le greffier peut citer l'affaire ?
17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:33:39] Merci, Monsieur le Président.
18 La situation en Ouganda, l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — référence : CPI-
19 02/04-01/15.
20 Nous sommes en audience publique.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:48] Très bien.
22 Pouvez-vous présenter vos équipes ? L'Accusation, d'abord, je vous prie.
23 M. CHOUDHRY (interprétation) : [09:33:57] Toutes mes excuses.
24 Je suis Kamran Choudhry. Je suis ici, aujourd'hui, avec Ben Gumpert, Hai Do Duc,
25 Colleen Gilg, Kwong Lau et Ramu Fatima.
26 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:34:26] Et l'interprète a oublié le
27 deuxième nom cité.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:31] Pour les victimes,

1 qui avons-nous ?

2 M^e MANOBA (interprétation) : [09:34:41] Joseph Manoba, Francisco Cox, Maria
3 Radziejowska, Priscilla Aling et Megan Hirst.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:53] Je vois que tout le
5 monde a un peu des petits problèmes, ici.

6 Pour la deuxième équipe, Madame Massidda.

7 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [09:35:02] Oui, bonjour, Monsieur le Président.

8 Nous avons, aujourd'hui, en... en audience Orchlon Narantsetseg, Caroline Walter et
9 moi-même donc, outre Laura Mahecha.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:08] Et pour la Défense ?

11 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:35:11] Bonjour, Monsieur le Président.

12 Pour la Défense, aujourd'hui, nous avons Abigail Bridgman, avec chef Taku, Thomas
13 Obhof, et notre client, M. Ongwen, qui est dans l'audience et aussi un collègue qui
14 va gérer la première partie.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:35] Très bien.

16 Nous sommes ici pour écouter les représentants des victimes et nous avons
17 également des experts qui ont été autorisés... ce qui a été autorisé, pardon, par la
18 décision rendue sous référence 1199.

19 Nous allons écouter d'emblée un témoin à qui nous avons octroyé des mesures de
20 protection. Il s'agit du témoin V-0002. Et l'Unité de représentation des témoins et des
21 victimes n'a pas proposé d'autres mesures que celles qui ont été décidées.

22 On avait, en effet, reçu l'information selon laquelle ces mesures étaient nécessaires
23 afin de pouvoir aider le témoin lors de son témoignage. Voilà.

24 Monsieur le témoin, je m'adresse à vous, maintenant.

25 D'abord, au nom de la Chambre, je souhaite vous accueillir ici dans ce prétoire.

26 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:29] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:31] Vous avez devant
28 vous, Monsieur le témoin, une fiche. Sur cette fiche, il y a la prestation de

1 témoin (*phon.*).

2 Pourriez-vous prêter serment en lisant le texte que nous avons sur cette carte que
3 vous avez sous les yeux ?

4 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:50] Je déclare solennellement de dire la vérité,
5 toute la vérité, et rien que la vérité.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:57] Très bien, Monsieur
7 le témoin.

8 Je vais vous expliquer quelles sont les mesures de protection que la Chambre a mises
9 en place à votre égard.

10 Nous avons une distorsion de l'image et de la voix. Ainsi, personne ne peut, à
11 l'extérieur de la salle d'audience, soit voir votre visage, soit entendre votre voix.
12 Nous allons également utiliser un pseudonyme. Aussi, quand on vous interpellera,
13 ce sera seulement avec l'expression « Monsieur le témoin », de façon à ce que le
14 public ne puisse jamais entendre votre nom.

15 Et quand vous répondez aux questions qui ne dévoilent pas... qui ne dévoileraient
16 pas qui vous êtes, nous le ferons en public, que le public puisse entendre ce qui se dit
17 ici en salle d'audience. De toute façon, ils n'entendront pas votre voix réelle, ni ils ne
18 verront pas votre visage, comme je vous l'ai expliqué.

19 Et quand nous aborderons des questions qui pourraient révéler votre identité, eh
20 bien, nous serons en audience à huis clos, de façon à ce que rien ne sorte de cette
21 salle d'audience.

22 Alors, avant de commencer, j'ai quelques questions pratiques. Tout ce que nous
23 disons ici est interprété et transcrit. Aussi est-il super important de parler clairement
24 et assez lentement et de ne commencer à parler que quand la question qui vous est
25 posée est tout à fait prononcée jusqu'au bout.

26 Et la dernière chose : si vous, vous avez une question à poser, eh bien, vous levez la
27 main, et ainsi, nous prenons conscience que vous souhaitez parler, nous vous
28 donnons la parole.

1 Est-ce que vous avez tout compris tout ça ? C'est beaucoup d'informations en une
2 fois, je sais, mais est-ce que vous avez tout compris ?

3 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:56] Oui, j'ai compris.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:58] Très bien.

5 Nous allons commencer.

6 Monsieur Manoba, juste un petit commentaire à votre égard, à votre adresse :
7 essayons de limiter, autant que faire se peut, les audiences à huis clos. Et quand je
8 vois comment vous envisagez de procéder, puis-je vous demander, vous inviter
9 « de » faire référence aux lieux auxquels vous voulez faire référence, que ce soit donc
10 des lieux ou des personnes, utilisez des termes génériques. Par exemple, plutôt que
11 de dire un nom, dire « le professeur ». Ce qui serait bien pour tout un chacun
12 forcément ici dans la salle d'audience, mais aussi pour le public.

13 Je vous cède la parole, Monsieur Manoba.

14 M^e MANOBA (interprétation) : [09:39:39] Merci, Monsieur le Président.

15 Monsieur le Président, Messieurs les juges, avant de commencer, je pensais qu'il
16 serait important que je vous dise combien je suis conscient que ce que nous
17 cherchons ici avec ce témoin, c'est de pouvoir expliquer l'expérience traumatisante
18 qu'il a connue et subie, mais nous devons bien sûr la remettre dans son contexte.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:22] Oui, c'est tout à fait
20 ce à quoi je m'attendais, à avoir lu le résumé de votre... du témoignage sur lequel
21 vous vous fondez. Alors, il est clair que vous devez établir les fondements, les
22 fondamentaux, mais il est clair aussi qu'il sera important de se concentrer sur la vie
23 du témoin, à son retour de la brousse, une fois qu'il a été démobilisé, mais... mais,
24 bien sûr, c'est quelque chose que nous ne pourrions comprendre sans comprendre
25 d'où viennent ces souffrances et ces difficultés.

26 M^e MANOBA (interprétation) : [09:41:17] Merci, Monsieur le Président.

27 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

28 PAR M^e MANOBA (interprétation) : [09:39:53]

1 Q. [09:41:21] Bonjour à vous, Monsieur le témoin.

2 R. [09:41:22] Bonjour.

3 Q. [09:41:24] Monsieur le témoin, nous allons essayer de couvrir plusieurs sujets : la
4 vie dans les camps... d'abord, votre enlèvement, la vie dans les camps, la formation
5 que vous avez reçue, puis quelques questions sur ceux qui ont cherché à échapper
6 pendant qu'ils étaient dans la brousse, votre vie dans la brousse, votre fuite, et puis
7 ce qui vous est arrivé par la suite.

8 M^e MANOBA (interprétation) : [09:41:59] Et, Monsieur le Président, je voudrais
9 d'emblée commencer par une audience à huis clos (*phon.*), avec votre autorisation.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:42:09] Très bien.

11 Audience à huis clos (*phon.*), je vous prie.

12 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 42*)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (*Passage en audience publique à 9 h 44*)

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:44:14] Nous sommes en audience publique,
6 Monsieur le Président.

7 M^e MANOBA (interprétation) : [09:44:24]

8 Q. [09:44:24] Où viviez-vous en 2004 ?

9 R. [09:44:31] Je vivais dans le camp de déplacés d'Abok.

10 Q. [09:44:38] Pouvez-vous expliquer pourquoi vous viviez dans ce camp-là, dans ce
11 camp ?

12 R. [09:44:49] Nous étions partis dans le camp en 2003, entre les mois d'avril et... et
13 mai. Je ne me souviens plus exactement. J'étais encore très jeune. Les rebelles de
14 l'ARS venaient très souvent dans notre village — parfois, trois ou quatre fois par
15 semaine. Et mon frère avait un magasin, vendait dans un magasin. Et puis nous nous
16 sommes rendus dans le camp parce que, là, il y avait des soldats du gouvernement,
17 et nous pensions que nous serions plus en sécurité dans ce camp de déplacés.

18 Q. [09:45:49] Et à quoi ressemblait la vie dans le camp ? Pour vous, à quoi ça
19 ressemblait ?

20 R. [09:45:56] La vie n'était pas simple parce que, parfois, les soldats de l'ARS
21 quittaient le camp, les soldats de l'ARS, donc, venaient dans le camp, ou on nous
22 disait de ne pas sortir parce qu'on avait peur pour des raisons de sécurité. Parfois,
23 on... on ne partait pas, on n'avait pas à manger, mais on n'allait pas chercher à
24 manger. Ou, parfois, on n'allait pas à l'école. Parfois, les soldats eux-mêmes nous
25 disaient de ne pas bouger et de rester à l'intérieur. Et donc, pendant deux, trois jours,
26 on n'allait même pas à l'école, parce que les soldats nous conseillaient de rester à
27 côté. Donc, notre scolarité n'était pas très suivie, très soutenue.

28 Q. [09:46:53] Si je vous dis la date du 8 juin 2004, est-ce que cela vous rappelle

1 quelque chose ?

2 R. [09:47:02] C'est le jour où j'ai été enlevé, et les rebelles m'ont amené dans la
3 brousse. J'ai vu de nombreuses maisons qui avaient été brûlées. Bon, donc, j'ai été
4 emporté, et j'étais donc en dehors du camp. Et donc, j'ai pu voir ce qui se passait à
5 l'extérieur.

6 Q. [09:47:30] Vous aviez quel âge, à l'époque ?

7 R. [09:47:33] J'avais 12 ans.

8 Q. [09:47:38] Vous nous avez dit que c'était le jour où vous avez été enlevé. Où étiez-
9 vous quand ils vous ont trouvé, en fait ?

10 R. [09:47:59] Je dormais. J'étais à l'intérieur de la maison. J'avais un... un
11 refroidissement, un rhume. Je ne me sentais pas bien. Vers 3 heures de l'après-midi,
12 je n'étais pas bien, donc j'étais rentré me coucher, parce que je ne me sentais pas
13 bien. Et puis je me suis endormi, puisque j'étais pas bien.

14 Et puis, vers 8 heures — 20 heures —, il faisait noir, il faisait nuit, et puis je me suis
15 réveillé, je me suis réveillé parce qu'il y avait des coups de fusil. Je me suis levé et je
16 me suis rendu compte que j'étais le seul dans la maison ; la porte était ouverte, tout
17 le monde avait pris la fuite. Alors, je suis sorti, moi aussi. J'ai voulu m'enfuir. Et il y a
18 quelqu'un qui est arrivé par l'arrière de la maison et qui a pris ma main. Et en
19 prenant ma main, moi, j'ai cru que c'était un des soldats du gouvernement qui
20 essayait de me protéger. Donc, il m'a pris par la main, il m'a amené au pied d'un
21 arbre et j'ai retrouvé toutes ces personnes qui avaient été également enlevées et qui
22 étaient surveillées là. Il y avait quatre personnes qui nous gardaient. Et j'ai vu que les
23 maisons qui étaient dans le camp étaient brûlées. On était un peu à l'extérieur du
24 camp et on entendait aussi des coups de fusil.

25 On est restés là, ensemble, pendant 20 à 30 minutes. Et un des gardes a tiré en l'air.
26 Et ceux qui étaient à l'intérieur du camp sont venus nous rejoindre. Quand ils sont
27 revenus, ils nous ont dit de partir, de partir très, très vite, de nous déplacer. Ils nous
28 ont montré où on devait aller. On... On marchait, on courait, on devait aller très vite,

1 et ils... ils nous battaient. Une des femmes pleurait. Elle pleurait parce que son
2 enfant était resté dans le camp, était resté derrière. Et ils lui ont demandé : « Vous
3 voulez vous reposer ? » Eh bien, ils lui ont coupé la gorge et elle est morte. Et ils
4 nous ont dit : « Eh bien, voilà : n'importe qui qui ne se tient pas bien subira le même
5 sort que cette femme. »

6 M^e TAKU (interprétation) : [09:51:13] Vous avez dit, Monsieur le Président, que
7 c'était une victime sur « le » base du témoignage que nous avons. Et l'objectif de ce
8 témoignage, c'est de voir ce qui lui est arrivé, ce qu'il ressent, non pas d'apporter des
9 éléments supplémentaires sur les attaques, et cetera, qui ne sont pas du tout
10 pertinents. Je crois que ce qui est important, c'est ce qui lui est arrivé. S'il parle des
11 autres, une femme qui était une victime, une femme que l'on ne connaît pas... Les
12 éléments de preuve qui nous ont été envoyés sont tels qu'il faut simplement
13 l'interroger sur ce qui lui est arrivé à lui. Vous lui avez permis de donner les
14 éléments de base fondamentaux qui lui appartiennent. Ici, ce n'est pas du tout ce qui
15 lui est arrivé à lui. Donc, ce n'est pas du tout adéquat au titre de sa participation
16 comme représentant des victimes.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:52:24] Ce n'est pas
18 vraiment nécessaire, mais si vous voulez faire un commentaire par rapport à ce que
19 M^e Taku a dit et répondre à l'Accusation (*sic*)...

20 M^e MANOBA (interprétation) : [09:52:35] Monsieur le Président, je crois que tout,
21 simplement, ici, explique exactement comment il est amené à souffrir, comment il a
22 souffert.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:52:48] Merci pour ces
24 commentaires.

25 La Chambre a déjà expliqué toute la portée des questions qui peuvent être posées
26 par les représentants des victimes, et ce que vous avez expliqué correspond à cela,
27 mais la... la Chambre a bien établi que l'Unité des victimes ne peut pas poser des
28 questions sur l'implication de M. Ongwen dans des crimes et dans la commission de

1 ces crimes. Mais il s'agit ici d'établir les... les témoignages des victimes et... et aussi
2 au droit à un juste procès. Certes, je suis peut-être un peu long, mais je ne veux pas
3 que l'on répète ceci plusieurs fois.

4 Au cœur du témoignage de ce témoin, sur base du témoignage que nous avons reçu,
5 eh bien, ce témoin a beaucoup souffert et a beaucoup souffert après. Et il a subi un
6 tel traumatisme, si j'ai bien compris, qu'il en souffre. Et on ne peut pas parler d'un
7 traumatisme si on n'en connaît pas l'origine, et aussi la réaction des membres de la
8 communauté, de la famille, des professeurs, des autres élèves qui entouraient le
9 témoin. Tout cela ne peut être compris que si on connaît et comprend ce qui s'est
10 passé dans la... dans la brousse à ce moment-là. Donc, nous, on permet ces
11 questions.

12 Et vous pouvez poursuivre. Et, comme je l'ai déjà dit, Monsieur Manoba, n'oubliez
13 pas de vous concentrer, dans votre témoignage, sur la vie du témoin à son retour de
14 la brousse, mais vous avez tout à fait raison de dire que cela fait partie de l'histoire
15 du témoin, ça fait partie de son implication personnelle.

16 Je vous invite à poursuivre, Monsieur Manoba.

17 Et j'espère, Maître Taku, que c'est clair et que vous n'allez pas poser la même
18 question à nouveau ou interpellé à nouveau, Maître Taku.

19 M^e MANOBA (interprétation) : [09:55:04] Merci, Monsieur le témoin (*sic*).

20 Q. [09:55:06] Monsieur le témoin, que s'est-il... qu'est-ce qui est arrivé à cette
21 femme ? La femme dont vous nous parliez, que lui est-il arrivé ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:55:18] Oui, mais il a déjà
23 expliqué ce qui s'est passé.

24 M^e MANOBA (interprétation) : [09:55:27]

25 Q. [09:55:27] Monsieur le témoin... Monsieur le témoin, comment vous sentez-vous
26 par rapport à ce que vous aviez vu qui se passait avec cette femme ?

27 R. [09:55:47] J'étais très jeune, à l'époque. Cela m'a... m'a terrorisé. Je n'avais jamais
28 vu tuer personne avant ce jour-là.

1 Q. [09:56:07] Et comment étiez-vous traité, vous, par les rebelles, quand vous avez
2 été emporté ? Comment vous traitaient-ils ?

3 R. [09:56:27] Ils ne nous ont pas vraiment maltraités, à ce moment-là, quand on était
4 jeunes. Mais au fur et à mesure qu'on grandissait et qu'on vieillissait, ils étaient de
5 plus en plus durs avec nous.

6 Q. [09:56:58] Combien de temps avez-vous dû marcher, le jour de votre enlèvement,
7 avant de pouvoir vous reposer ?

8 R. [09:57:06] Le jour de l'enlèvement, nous avons marché toute la nuit, jusqu'à l'aube,
9 et on a continué, en fait. On a marché jusqu'à 14 heures et on est restés le long d'une
10 rivière, à ce moment-là.

11 Q. [09:57:32] Est-ce que vous avez reçu à manger ?

12 R. [09:57:37] Comme moi, j'étais petit, j'ai reçu à manger, mais les autres n'ont rien
13 reçu du tout.

14 Q. [09:57:52] Est-ce que vous avez dû rejoindre les combattants ? Est-ce qu'on vous a
15 donné une initiation pour rejoindre les combattants et les... les forces de l'ARS qui
16 combattaient ?

17 R. [09:58:20] Oui, j'ai été formé, entraîné.

18 Q. [09:58:26] On vous a entraîné à faire quoi ?

19 R. [09:58:28] J'ai été entraîné à assembler une arme, la monter, en fait, et comment
20 viser une cible.

21 Q. [09:58:52] Et ça, ça prenait combien de temps ?

22 R. [09:58:59] Cela a pris deux mois, mais c'était pas facile en deux mois. La vie n'était
23 pas facile, pendant ces deux mois-là.

24 Q. [09:59:12] Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qui n'était pas facile et nous
25 expliquer une nouvelle fois ?

26 R. [09:59:21] Pour commencer, j'étais jeune et je recevais six coups de fouet par jour,
27 chaque jour ; et les plus âgés, ceux qui avaient 25 ans et plus, recevaient 25 coups de
28 fouet par jour — pardon — (*correction de l'interprète*) ceux qui avaient 25 ans et plus

1 recevaient 12 coups de fouet.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:59:52] Je vais interrompre,
3 Monsieur Manoba, si vous le permettez.

4 Q. [10:00:00] Monsieur le témoin, pourquoi vous receviez des coups de fouet ?

5 R. [10:00:04] On nous a expliqué que c'était comme ça qu'on devait être traités pour
6 qu'on nous enlève la partie civile qui nous habitait et qu'on devienne de vrais
7 soldats.

8 M^e MANOBA (interprétation) : [10:00:23]

9 Q. [10:00:24] Monsieur le témoin, est-ce que vous avez reçu des vêtements
10 particuliers à porter... que vous deviez porter dans cette nouvelle vie à laquelle on
11 essayait de vous former — des vêtements et des chaussures spécifiques ?

12 R. [10:00:40] Non, je n'ai rien reçu parce que ces vêtements étaient trop grands.
13 Alors, ce qu'ils ont fait, ils ont coupé un morceau de tissu, qu'ils m'ont donné, mais...
14 mais les chaussures, elles étaient trop grandes, alors, je n'avais pas de chaussures,
15 moi.

16 Q. [10:01:13] Monsieur le témoin, est-ce qu'à un moment donné, on vous a obligé à
17 tuer quelqu'un ?

18 R. [10:01:22] Oui. À un moment, on m'a obligé, et j'ai tué quelqu'un. On m'a fait tuer
19 quelqu'un qui s'était échappé et qui avait été repris. J'ai été choisi parce que j'étais
20 jeune. Il fallait... il fallait que j'apprenne comment faire, et l'on m'a dit que si je
21 m'échappais, je serais également tué. Donc, on m'a fait tuer cette personne pour que
22 je prenne peur.

23 Q. [10:02:10] Et qu'avez-vous ressenti ?

24 R. [10:02:21] À cause de la vie dans la savane, j'ai eu peur, mais je l'ai fait, et après,
25 j'ai oublié.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:37] Monsieur Manoba...

27 M^e MANOBA (interprétation) : [10:02:44] (*Intervention non interprétée*)

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:46]

1 Q. [10:02:49] Sans citer de nom, la personne que vous avez tuée, c'était une personne
2 jeune ou plus âgée ? C'était un jeune garçon, un homme, une femme, une jeune fille ?

3 R. [10:03:05] C'était une personne de sexe masculin un peu plus vieux que moi, à peu
4 près trois ans de plus.

5 Q. [10:03:13] Très bien.

6 Et comment avez-vous tué cette personne ?

7 R. [10:03:18] Je devais le frapper derrière la tête jusqu'à ce qu'il meure, ceci avec
8 quelqu'un d'autre qui était un peu plus âgé que moi.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:03:37] Continuez,
10 Monsieur Manoba.

11 M^e MANOBA (interprétation) : [10:03:40]

12 Q. [10:03:41] Monsieur le témoin, c'est le seul incident auquel vous avez été obligé de
13 participer — tuer une autre personne, un autre être humain ?

14 R. [10:03:56] Ça s'est reproduit plusieurs fois. Il y a eu une autre fois où on m'a
15 donné une arme pour tuer quelqu'un.

16 Q. [10:04:15] Monsieur le témoin, si vous êtes mal à l'aise, ou si vous avez besoin
17 d'une pause, n'hésitez pas à lever la main, comme le juge Président vous l'a suggéré.
18 Vous avez bien compris ?

19 R. [10:04:34] Oui, j'ai compris.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:37] Monsieur Manoba, je
21 pense qu'on peut continuer.

22 M^e MANOBA (interprétation) : [10:04:44]

23 Q. [10:04:47] Ces... ces personnes, est-ce que c'étaient des personnes qui avaient un
24 lien de parenté avec vous ? C'étaient des membres de votre famille, ceux que vous
25 avez dû tuer ?

26 R. [10:05:04] Celui que j'ai dû frapper était mon ami ; nous étions des amis proches.
27 Nous étions toujours ensemble quand nous étions dans la savane. On s'est
28 rencontrés là, dans la savane, il est devenu mon ami, et c'est comme ça que ça s'est

1 passé.

2 Q. [10:05:29] Au moment de votre kidnapping, est-ce que vous aviez souvent le... la
3 nostalgie de votre foyer ?

4 R. [10:05:43] Oui, de temps à autre, je pensais à chez moi, mais à un moment donné,
5 j'ai surmonté cela parce qu'on... ils ont essayé de nous convaincre qu'on pouvait... on
6 faisait quelque chose de bien et qu'il fallait oublier son passé.

7 Q. [10:06:15] Qu'est-ce que qu'ils vous ont dit ? Comment est-ce qu'ils vous ont
8 convaincu de rester ?

9 R. [10:06:33] Parfois, ils pillaient des choses intéressantes, par exemple des aliments ;
10 ils nous les apportaient, et je faisais partie de ceux qui recevaient quelque chose.
11 D'autres ne recevaient rien. Ils me disaient donc de ne pas m'inquiéter, parce que si
12 on essaie de s'enfuir, on est tué. Donc, je menais... je voulais préserver ma propre vie,
13 et je me suis dit que je devrais peut-être rester.

14 Q. [10:07:06] Avez-vous déjà envisagé de vous enfuir de la savane ?

15 R. [10:07:14] C'est une idée qui ne m'est jamais venue à l'esprit, parce que j'étais
16 jeune. Une fois que j'étais là, c'était difficile de s'enfuir. On pouvait penser à s'enfuir,
17 mais on était éparpillés dans la savane, et on... on vous reprenait, et une fois qu'on
18 vous reprenait, c'était la mort.

19 Q. [10:07:50] Merci, Monsieur le témoin.

20 Je vais maintenant passer à votre mode de vie dans la savane.

21 Où trouviez-vous de quoi manger, quand vous viviez dans la savane ?

22 R. [10:08:11] En général, la nourriture était pillée. Parfois, quand on rencontrait des
23 soldats du gouvernement, on prenait la nourriture (*correction de l'interprète*)... on se
24 retrouvait sans rien à manger.

25 Q. [10:08:29] Vous vous souvenez d'endroits spécifiques où vous avez trouvé de
26 quoi manger ?

27 R. [10:08:36] Oui, je m'en souviens. On est allés à un endroit qui s'appelait Abera,
28 mais là, on n'a rien trouvé. On est allé ailleurs, avec quelqu'un qui s'appelait Oryek.

1 Oryek a trouvé quelque chose et puis on est rentrés.

2 Q. [10:09:11] Combien de temps avez-vous passé dans la savane ?

3 R. [10:09:15] Deux ans et quatre mois.

4 Q. [10:09:33] Pendant cette période, vous n'avez trouvé à manger qu'à Abera ou bien
5 y a-t-il d'autres endroits où vous êtes allés pour trouver de la nourriture ?

6 R. [10:09:50] On est également allés à Otwal. Là, on a formé une embuscade et on
7 s'est battus avec des soldats du gouvernement. C'est là aussi qu'on m'a donné une
8 arme, parce que j'étais jeune, et on m'a donné une arme.

9 Q. [10:10:13] Pouvez-vous décrire l'endroit où vous viviez dans la savane ? Est-ce
10 que vous pouvez le décrire pour que nous comprenions les conditions dans
11 lesquelles vous viviez ?

12 R. [10:10:38] Pardon, vous voulez bien répéter la question... vous voulez bien répéter
13 la question ? Je n'ai pas compris.

14 Q. [10:10:47] Je vous demande de bien vouloir décrire les conditions de vie dans
15 l'endroit où vous étiez dans la savane.

16 R. [10:11:05] La vie dans la savane, quand on a à manger, c'est facile. Quand on n'a
17 rien à manger, la vie devient très difficile. On se déplaçait sur de longues distances
18 pour trouver de l'eau potable.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:11:28] Monsieur Manoba, je
20 crois que vous pouvez passer à sa fuite — ce sont des détails qui n'ont pas
21 énormément d'importance étant donné l'objectif de ce témoignage — et puis son
22 retour, et puis sa vie après son retour dans sa famille.

23 M^e MANOBA (interprétation) : [10:11:50]

24 Q. [10:11:53] Monsieur le témoin, est-ce que vous vous souvenez de... du moment où
25 vous vous êtes enfui ?

26 R. [10:12:01] Oui, je m'en souviens. Je me suis enfui le 14 octobre 2006. Je me suis
27 enfui de Kona Agula. Il y avait une embuscade des soldats du gouvernement.

28 La personne qui nous menait s'appelait Labalpiny, *but* il a été abattu. Je me suis

1 laissé tomber pour me cacher et je me suis enfui. Quand je me suis enfui, j'ai trouvé
2 un trou près d'une fourmilière, et je suis... je me suis caché dans ce trou. Les soldats
3 ont continué à tirer, mais moi, je n'ai pas tiré. Les tirs ont continué jusqu'après
4 20 heures. Ça a duré jusqu'à 22 heures ou 23 heures, et puis ils ont arrêté de tirer, et
5 moi, je suis resté dans le trou jusqu'à à peu près 3 heures. Pendant que j'étais dans le
6 trou, à un moment donné, j'en suis sorti et j'ai commencé à me déplacer. Je sentais
7 que je devais rentrer chez moi. J'ai marché, j'ai traversé une route, j'avais toujours
8 mon arme, je portais un uniforme, j'avais un pantalon militaire, une veste, j'ai lâché
9 l'arme, parce que je ne voyais plus la nécessité, ça ne ferait que me poser des
10 problèmes. J'ai traversé la route, mais je ne savais pas très bien comment rentrer chez
11 moi parce que j'étais très jeune. Donc, j'ai continué à marcher, et j'ai vu qu'il y avait
12 des changements qui se faisaient, je voyais la lumière du jour, parce que dans la
13 savane, on ne sait que c'est le matin que quand on voit la lumière du jour. Donc, je
14 me suis déplacé vers une forêt, je suis entré dans la forêt, et j'ai dormi dans la forêt.
15 Là, il devait être à peu près 4 ou 5 heures du matin. J'ai passé la journée dans la forêt
16 jusqu'au jour suivant, 8 heures du matin, puis j'ai continué à me déplacer. Je suis
17 arrivé jusqu'à un point d'eau. J'avais soif. J'ai tiré de l'eau au puits, et je me suis
18 également lavé avec cette eau. J'ai continué à me déplacer, je ne savais pas très bien
19 vers où j'allais, mais j'ai continué à marcher jusqu'à ce que la nuit tombe de nouveau
20 et je suis arrivé jusqu'à une école.

21 Pendant que j'étais encore... vivais encore chez moi... C'est l'école où ma grand-
22 mère allait. J'ai reconnu cette école, mais j'avais un peu peur parce que je craignais
23 de rencontrer un autre groupe qui me kidnapperait, ou bien je rencontrerais des
24 soldats du gouvernement qui me tueraient, donc j'ai continué à marcher dans la
25 savane. J'ai rencontré une autre route, mais une fois encore, je ne savais pas très bien
26 dans quelle direction je devais aller. J'ai traversé la route. Quelque chose m'a dit que
27 je devais continuer ; c'est probablement le Seigneur qui m'a indiqué la bonne
28 direction. Je me suis donc déplacé jusqu'à ce que j'arrive à l'endroit où vivait un

1 voisin, quelqu'un que je connaissais d'avant mon kidnapping. Lorsque je suis arrivé
2 à cette maison-là, je me suis rendu compte que j'étais dans ma zone à moi. J'ai
3 continué et je suis arrivé à un village où on avait séjourné avant d'arriver au camp.
4 J'ai trouvé le pantalon de mon père, celui qu'il utilisait pour aller jusqu'à la ferme. Il
5 était accroché. J'ai enlevé mon pantalon militaire, j'ai enfilé le pantalon de mon père.
6 Le pantalon militaire, je l'ai jeté dans les latrines, dans la fosse.
7 J'avais très faim parce que je n'avais pas mangé depuis trois jours, je n'avais bu que
8 l'eau que j'avais trouvée dans le puits. Quand j'ai eu mis le pantalon de mon père, je
9 me suis rendu dans le jardin que nous cultivions, j'ai trouvé un jardin... une
10 plantation de manioc, de cassave. Je ne savais pas à qui ça appartenait, et puis je me
11 suis rendu compte que c'était le potager de cassave de mon père.
12 Dans le jardin, j'ai vu quelqu'un qui essayait de voir... qui me regardait de loin. J'ai
13 pris peur et je me suis dit qu'il fallait ramasser une pierre. J'ai ramassé une pierre,
14 mais la personne n'a pas vu que je tenais une pierre. On s'est regardés pendant un
15 certain temps, et puis je me suis rendu compte que c'était mon père, alors je l'ai
16 appelé : « Papa ! Papa ! » Il ne savait pas que c'était moi, il n'en croyait pas ses yeux.
17 Il est venu jusqu'à moi et je lui ai dit : « Ne pleure pas. Je suis revenu. Je suis là. Ne
18 pleure plus. »
19 Il m'a emmené du jardin où j'avais trouvé la cassave, et il m'a emmené de nouveau
20 dans la savane. Il m'y a laissé et il est retourné au camp. Il m'a demandé s'il fallait
21 aller au camp, et puis je lui ai dit : « Non, je ne retourne pas au camp », parce que ce
22 qui s'était passé dans le camp était vraiment terrible. Donc, il m'a caché dans la
23 savane et il m'a dit de l'attendre dans la savane. J'y suis resté pendant quelque
24 temps, et puis quelque chose m'a dit que peut-être qu'il allait faire venir les soldats
25 du gouvernement pour me prendre, parce que quand on était dans la savane après
26 s'être enfui, les soldats du gouvernement vous tuaient. Donc, j'ai quitté l'endroit où
27 il m'avait laissé et je suis retourné dans le jardin de cassave. Il est revenu à l'endroit
28 où il m'avait laissé, il m'y a pas trouvé, il est revenu vers le jardin, et là, il m'a

1 retrouvé. Quand il est arrivé dans le jardin, il avait une lame de rasoir et il avait
2 également une chemise. Il a dit qu'il allait me raser la tête, mais le rasoir ne
3 fonctionnait pas bien à cause de mes cheveux, et la lame s'est émoussée.

4 Il m'a dit qu'il ne retournerait pas au camp. On est restés dans le jardin de cassave
5 jusqu'au matin. Il avait un peu peur de moi, parce qu'il pensait que j'allais lui faire
6 quelque chose, donc on était assis l'un près de l'autre à s'observer très
7 soigneusement, on se regardait. On a passé toute la journée, toute la nuit, jusqu'au
8 matin. Puis mon père est retourné au camp. Il est revenu avec trois lames de rasoir
9 supplémentaires, et là, il m'a rasé la tête. Puis, il m'a emmené, il m'a dit : « On va à
10 (Expurgée) », parce que ma mère était à (Expurgée). Donc, il cultivait la terre à Abok et il
11 apportait de la nourriture à (Expurgée), où était ma mère.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:21:26]

13 Q. [10:21:26] Monsieur le témoin, il y a une chose qui m'intéresse. Vous avez dit que
14 vous aviez l'impression que votre père avait peur de vous — en tout cas, un petit
15 peu.

16 Qu'est-ce que vous avez ressenti ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

17 R. [10:21:44] À l'époque, quand il m'a trouvé dans le jardin, j'ai ramassé une pierre.
18 Je voulais l'utiliser comme arme. C'est pour ça qu'il a eu peur, je crois.

19 Q. [10:22:05] Il avait vu que vous aviez une pierre en main ; c'est ça ?

20 R. [10:22:11] Quand il est arrivé dans le jardin, il m'a vu, et j'ai ramassé la pierre, et
21 c'est là qu'il m'a reconnu.

22 Lorsqu'il est venu me chercher pour aller à (Expurgée), on est arrivés jusqu'à la maison,
23 et ma mère a placé un œuf devant la porte, et j'ai marché sur l'œuf. On a également
24 versé de l'eau devant la porte, sur le toit devant la porte, pour que l'eau coule sur
25 moi. Puis, ma grand-mère est arrivée et a dit : « Vraiment, il a perdu du poids. La vie
26 dans la savane a dû être très dure. » Ça m'a fait mal et je me suis mis à pleurer. Et
27 quand je me suis mis à pleurer, ils se sont rendu compte que j'étais vraiment triste et
28 ils sont tous venus vers moi. Ma mère m'a consolé. J'ai continué à pleurer et à

1 pleurer, et à un moment donné, je me suis arrêté.

2 Le dimanche, ma grand-mère m'a convaincu d'aller à l'église avec elle. Je n'ai pas
3 refusé, j'y suis allé. J'ai dit : « Il n'y a pas de problème. » Mais, je n'avais pas de
4 vêtements à porter. Donc, ils ont pris une chemise, ils me l'ont donnée et nous
5 sommes allés à l'église. À l'église, ma grand-mère s'est levée et elle a salué les gens,
6 comme on le fait à l'église, et tout le monde a fait la même chose, et elle a dit : « Je
7 veux vous présenter mon petit-fils qui a été kidnappé et dont je pensais que je ne le
8 reverrais plus jamais. »

9 C'est un incident qui m'a choqué. Je me suis levé, je ne savais pas quoi dire et je me
10 suis mis à pleurer. Quand je me suis mis à pleurer, j'ai quitté l'église parce que tout
11 le monde, même ceux qui étaient dehors, se précipitaient pour venir me regarder.
12 J'ai quitté l'église et je suis rentré directement chez moi. Je suis rentré chez moi, je me
13 suis endormi.

14 Q. [10:24:51] J'ai également d'autres questions qui me semblent tout à fait adéquates.
15 M^e MANOBA (interprétation) : [10:24:59] Monsieur le Président, je pense que c'est
16 peut-être de l'information permettant d'identifier les personnes qui sont dans
17 l'église.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:25:11] Nous avons une
19 procédure pour résoudre ce genre de problème. C'est possible. Mais c'est quelque
20 chose de vraiment très intéressant, même du point de vue purement émotionnel.
21 C'est émouvant. J'ai une question qui concerne ce sujet-là.

22 Q. [10:25:41] Monsieur le témoin, votre grand-mère, quand elle a pris la parole, est-ce
23 que vous avez eu l'impression que c'est... qu'elle essayait de faire quelque chose de
24 bien pour vous — maintenant, avec le recul ?

25 R. [10:26:02] Je crois que, dans son cœur, elle était de bonne foi. Mais, ça m'a touché
26 parce que tout le monde... même ceux qui étaient dehors se sont précipités pour
27 venir me regarder. Quelque chose a pris possession de moi et je me suis mis à
28 pleurer. Je pense que, dans son cœur, elle pensait qu'elle faisait quelque chose de

1 bien.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:26:44] C'est exactement ce
3 que je voulais dire. De temps en temps, les bonnes intentions donnent de mauvais
4 résultats.

5 Je pense qu'il faut continuer et en rester là... en séance publique.

6 M^e MANOBA (interprétation) : [10:26:59]

7 Q. [10:26:59] Monsieur le témoin, faisons un petit retour en arrière. Pourquoi est-ce
8 que votre père voulait vous raser la tête ?

9 R. [10:27:12] Mes cheveux avaient vraiment poussé. Je ne m'étais pas rasé la tête une
10 seule fois pendant les deux ans où j'étais dans la savane, et mes cheveux étaient
11 vraiment très volumineux.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:27:39] Je pense que nous
13 n'allons plus revenir sur la question du père.

14 Q. [10:27:51] Juste une question, Monsieur le témoin : vous avez encore des contacts
15 avec votre père ?

16 R. [10:27:56] Oui, j'ai des contacts avec lui. Je lui parle, parce qu'il ne m'a rien fait.

17 Q. [10:28:15] Est-ce que ce sont des relations étroites, comme dans d'autres familles,
18 la relation père/fils habituelle ?

19 R. [10:28:25] Au moment où je suis rentré, nos relations n'étaient pas étroites parce
20 tout le monde avait peur, chez moi. Au moment où je suis revenu, si quelque chose
21 m'attristait ou m'énervait, je... je... mes réactions étaient exagérées. Par exemple, si
22 un poulet passait, je le tuais — j'étais un peu agressif. Donc, il n'y avait personne qui
23 était là pour me conseiller et m'apprendre à vivre normalement de nouveau, ça
24 n'existait pas. Maintenant, les choses vont mieux. On peut remplir les formulaires de
25 participation. Et ça, ça fait que je me sens beaucoup mieux, mais ça n'est pas encore
26 vraiment très bien.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:29:25] Très bien.
28 Continuez, Monsieur Manoba.

1 M^e MANOBA (interprétation) : [10:29:29]

2 Q. [10:29:29] Monsieur le témoin, un peu plus tôt, vous avez essayé de décrire ce qui
3 s'était passé dans l'église. Comment est-ce que les gens ont réagi à cette annonce
4 faite par votre grand-mère à votre sujet ?

5 R. [10:29:46] Tous les yeux étaient braqués sur moi. J'étais destabilisé par le nombre
6 de gens qui me regardaient. Je n'étais pas habitué à ce qu'il y ait des gens qui me
7 regardent comme ça. Même ceux qui étaient à l'extérieur se sont précipités pour me
8 regarder.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:17] Monsieur Manoba,
10 une fois encore...

11 Q. [10:30:20] Est-ce que... est-ce que j'aurais raison de dire que vous aviez
12 l'impression d'être mis sur la sellette parce que tout le monde savait qui vous étiez ?
13 Vous vouliez vous habituer à une nouvelle situation, et subitement, vous étiez là,
14 présenté à tout le monde comme quelqu'un qui revenait de la savane et qui avait
15 vécu toutes ces expériences ?

16 R. [10:30:45] C'est exact. J'aurais... j'aurais dû être informé que, quand on arriverait à
17 l'église, ma grand-mère ferait ceci ou ça, « et je vais te présenter aux gens », mais ça a
18 été vraiment très soudain, et j'ai été très choqué, et j'étais à la fois destabilisé et
19 furieux.

20 M^e MANOBA (interprétation) : [10:31:18]

21 Q. [10:31:18] Et que s'est-il passé, donc, après avoir vu tous ces gens qui arrivaient à
22 l'église pour voir qui vous étiez et parce qu'on parlait de vous ? Qu'est-ce que vous,
23 vous avez fait ?

24 R. [10:31:33] Je me suis levé, et puis, tout d'un coup, j'ai été emporté et... et je... j'ai
25 éclaté en sanglots. Et même en rentrant chez moi, je pleurais, je pleurais, je pleurais.
26 Ma grand-mère ne m'a rien dit. Elle m'a retrouvé à la maison. Moi, je suis rentré
27 chez moi, je me suis couché, je n'ai plus rien dit. Et alors que j'étais couché, ma
28 mère... ma grand-mère est arrivée. Elle ne m'a même pas demandé ce qui

1 m'arrivait ; elle s'est rendu compte que j'étais fâché, et il a fallu beaucoup de temps
2 avant qu'elle me parle. Et plus tard, vers 16 heures, elle est revenue à côté de moi,
3 elle a essayé de me consoler. Elle m'a dit : « Mais ne t'en fais pas. Ce n'était pas toi
4 qui a choisi d'aller dans la brousse. Tu as été une victime. Tu as été enlevé. » Je lui ai
5 dit que je ne regrettais pas ce que j'avais subi, parce que je n'avais pas l'intention de
6 faire tout ça, mais je lui ai dit que tel que les choses se... j'avais... tel que j'avais été
7 présenté, ce n'était pas juste. Et alors, bon, j'étais encore toujours couché, là, et puis,
8 c'était l'heure de l'école, et on m'a dit : « Bon, ben, on va t'emmener à l'école. »
9 J'avais arrêté : à l'époque, j'étais en 4^e année primaire. Alors, j'ai été à l'école.
10 Quand je suis arrivé à l'école...

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:14] Laissez-le parler —
12 laissez-le parler. C'est dans la suite des événements.
13 Ne donnez aucun nom, Monsieur le témoin — je crois que c'est ce que M. Manoba
14 voulait dire —, aucun nom. Mais c'est votre histoire. Racontez-nous la suite : que
15 s'est-il passé à l'école ?

16 R. [10:33:33] Donc, j'ai été à l'école. Et quand je suis arrivé, les élèves qui étaient aussi
17 à l'église le jour où on m'avait présenté se sont tous retournés pour me regarder. Et
18 partout où j'allais, on me disait : « Rebelle, rebelle ! » Et on me... Ils me
19 surnommaient « *adui* ». Et chez nous, dans notre langue, ça veut dire « rebelle »,
20 « *adui* ». Et nombreux étaient les élèves qui m'interpellaient et qui criaient : « Rebelle,
21 rebelle ! ». Tout le monde m'appelait « rebelle ».

22 Alors, un jour, le directeur de l'école, le proviseur, m'a fait venir dans son bureau et
23 il m'a demandé : « Mais pourquoi les élèves sont toujours là en train de vous
24 interpeller "rebelle" ? » Et je lui ai dit : « Ils sont en train de m'étiqueter, ils disent
25 que je suis rebelle. » Et alors, ce professeur, ce proviseur m'a dit : « Mais raconte-moi.
26 C'était comment, dans la brousse ? » Et j'ai refusé de lui raconter. Il a essayé de me
27 convaincre. Il a pris 500 shillings et il m'a donné l'argent — c'était un appât. Alors,
28 j'ai... je lui ai dit comment c'était, j'ai commencé à lui dire comment c'était, la vie

1 dans la brousse. Et alors que je lui racontais, il m'a dit de quitter, de sortir de son
2 bureau et de partir. Alors, je suis parti et je suis rentré chez moi.

3 Et le jour d'après...

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:35:33]

5 Q. [10:35:33] C'est clair que tout ça vous émeut énormément, ça vous touche très, très
6 fort. Calmez-vous un peu. Et je vais vous poser une question mais prenez le temps.

7 Vous nous avez dit que, donc, le proviseur, le professeur vous a demandé votre
8 histoire, vous lui avez raconté, et puis, il vous a chassé. Est-ce qu'il vous a expliqué
9 pourquoi il vous chassait ?

10 R. [10:36:04] Quand je lui ai expliqué tout de A à Z, comment j'avais été enlevé,
11 comment je vivais dans la brousse, juste à la fin, il m'a dit : « Pars. Pars. Dépêche-toi.
12 Pars. » Alors, je suis parti.

13 Q. [10:36:26] Mais il voulait savoir ce qui vous était arrivé, et puis, il vous a chassé.
14 Est-ce que vous vous êtes senti trahi par lui ?

15 R. [10:36:40] Oui, je l'ai... je me suis senti trahi, trahi parce que j'étais à l'intérieur et
16 je ne m'attendais pas du tout à être chassé. S'il m'avait dit : « Retourne dans la
17 classe », j'aurais pu comprendre, mais il me menaçait, il me chassait vraiment, il était
18 agressif. Il m'a dit de sortir de son bureau.

19 Bon, j'ai... j'ai obéi, et je suis rentré chez moi, et je me suis couché, et ma mère ne m'a
20 jamais posé de question, et elle ne m'a même pas demandé pourquoi j'étais rentré de
21 l'école et ce qui s'était passé.

22 Et alors, le jour d'après, je suis retourné à l'école pour étudier. Et à ce moment-là, le
23 professeur, pendant l'assemblée, enfin, le proviseur, le professeur en chef m'a appelé
24 devant tous les élèves et a prévenu les autres élèves en disant : « Faites attention.
25 C'est un tueur. Ne vous approchez pas de lui. » C'est ce qu'il a dit devant tout le
26 monde : toute personne qui s'approcherait de moi mourrait parce que j'étais un
27 tueur.

28 Et j'étais dans la classe pour étudier, mais je n'arrivais plus à me concentrer. J'ai

1 construit tout un mur autour de moi. Je n'ai même pas écrit ce qu'il y avait au
2 tableau. Et alors, avec d'autres élèves, on est rentrés après, à la fin de la journée. Et
3 les élèves, en arrivant chez eux, ont raconté ça. Ma grand-mère m'a dit de ne pas
4 m'en faire, que je quitterais cette école-là et qu'on m'enverrait dans une autre école.
5 Et en effet, je suis parti, j'ai été transféré et j'ai été emmené dans une autre école. Et
6 là, j'ai fort bien étudié ; pendant le premier trimestre, tout s'est bien passé. Puis, le
7 deuxième trimestre, toute l'école a participé à un cours d'athlétique (*sic*), et quand
8 c'était une compétition... quand j'ai participé à cette compétition d'athlétique (*sic*),
9 ils m'appelaient une nouvelle fois « rebelle », en fait, parce que j'ai retrouvé les
10 anciens élèves de l'ancienne école. Ils disaient : « Rebelle, rebelle ! ARS, ARS ! »
11 Mais les élèves de mon école n'y apportaient pas beaucoup d'attention. Les autres,
12 oui, m'insultaient. Et puis, ils ont pris conscience du fait que je m'en foutais un peu.
13 Et dans ma nouvelle école, heureusement, je n'étais pas étiqueté. Et le proviseur de
14 l'école que j'avais quittée « était » parlé avec le proviseur de la nouvelle école. Et
15 alors, j'ai été appelé dans son bureau, et il m'a fait venir dans son bureau, et j'ai
16 refusé d'aller dans son bureau, j'ai refusé d'aller à l'école pendant deux semaines. Et
17 puis, au bout de deux semaines, quand je suis retourné à l'école, il ne m'a plus
18 jamais appelé dans son bureau.
19 Et puis, quatre élèves de l'ancienne école sont arrivés dans cette nouvelle école. Ils
20 ont continué à m'insulter, à me stigmatiser, à m'étiqueter et à m'appeler avec toutes
21 sortes de noms. Et puis, ils se sont rendu compte que je m'en foutais, de tous ces
22 noms « dont ils me targuaient ».
23 Et chaque fois que j'amenaient mon cahier aux professeurs pour recevoir mes points,
24 ils écrivaient « ARS, ARS, ARS » sur la couverture de mon carnet, de mon cahier. Et
25 puis, moi, je l'effacerais... à chaque fois, je l'effaçais. Et puis, ils l'ont fait avec un
26 marqueur — ça, ce n'était pas facile à enlever.
27 Alors, un jour, le professeur m'a fait venir et m'a demandé pourquoi il était mis
28 « ARS » sur mon cahier. Et j'ai dit : « Ben, ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Ce sont les

1 autres qui ont écrit "ARS". » Et le professeur n'a jamais pris aucune mesure à
2 l'encontre des autres élèves qui avaient fait ça, et ils ont continué à écrire « ARS » en
3 grand.

4 Et puis, la vie devenait de plus en plus dure pour moi. Et donc, j'ai refusé d'aller à
5 l'école. Alors, ma mère, une fois de plus, m'a repris. Et il y avait une de nos tantes
6 qui habitait à (Expurgée). Ma mère m'a emmené à (Expurgée) et m'a proposé de
7 rester et de vivre chez ma tante à (Expurgée). J'ai accepté d'aller vivre chez ma tante
8 à (Expurgée). Alors, c'est là que j'ai été vivre. Et ma tante était un professeur. Et
9 donc, j'ai vécu, j'ai habité dans sa... dans sa maison. Et j'étais encore... toujours en
10 quatrième primaire, alors que j'étais, bien sûr, beaucoup plus âgé que tous les autres
11 élèves. Au moins, j'étais loin, j'étais loin de cette école où j'étais étiqueté. Mais, dans
12 cette école, tout le monde se demandait pourquoi, à mon âge, j'étais encore en
13 quatrième primaire. Et la vie n'était pas facile, et ma tante me demandait toujours
14 d'aller travailler dans les champs à 6 heures et d'aller à l'école un peu plus tard, et
15 que le soir, puisque ça terminait à 3 heures — à 15 heures —, je devais aussi aller
16 travailler aux champs. C'était ça, la routine, et la vie n'était pas facile.

17 Alors, je suis rentré chez moi plus tard, après, en 2008, et alors, j'ai à nouveau habité
18 avec mes parents.

19 Q. [10:43:31] Est-ce que vous avez finalement réussi à terminer l'école, vos cours ?

20 R. [10:43:37] Non, non, je n'ai pas continué mes études. Quand je suis rentré à la
21 maison, je me suis rendu compte que mon père n'avait plus rien à manger. Alors, je
22 suis resté pendant un an et je l'ai aidé avec les cultures, les champs pour qu'on ait un
23 peu de nourriture. Et, en 2013, j'étais en septième primaire, il n'y avait rien à la
24 maison, et j'ai pas pu poursuivre ma scolarité. Je suis passé d'une ONG à une autre
25 ONG pour me faire aider et pour pouvoir étudier, s'ils pouvaient me prendre pour
26 des études professionnelles, que j'ai quelque formation et aptitude ; mais, jusqu'à
27 présent, je n'ai pas encore reçu... je n'ai rien, je n'ai pas d'études, j'ai pas de diplôme.

28 Q. [10:44:37] Quand on entend ce que vous nous avez raconté, ce qui s'est passé avec

1 ces professeurs, ces élèves, est-ce que vous connaissez ce qui s'est passé avec les
2 autres garçons qui ont été enlevés, qui étaient dans la brousse, s'ils ont eu le même
3 genre d'expérience ? Est-ce que, vous, vous êtes au courant de comment ça s'est
4 passé pour ces garçons-là ?

5 R. [10:45:05] Non, je ne connais pas leur expérience. Vous savez, quand, moi, je suis
6 rentré, j'ai vécu ma vie et chacun vivait sa vie. Entre le jour où on m'a enlevé à Abok,
7 où je vivais, et emmené à (Expurgée), puis j'ai été à (Expurgée), peut-être qu'ils ont vécu la
8 même chose que moi, mais je... je ne sais pas, je n'ai jamais appris.

9 Q. [10:45:39] Je comprends très bien.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:45:41] Monsieur Manoba,
11 vous pouvez poursuivre. Je crois qu'on a bien avancé. Nous avons ici un témoin, me
12 semble-t-il, Monsieur Manoba, un témoin très intelligent, qui peut fort bien raconter
13 ce qui lui est arrivé. Je crois que c'est bien de lui laisser libre cours.

14 M^e MANOBA (interprétation) : [10:46:07] Très bien.

15 Q. [10:46:07] Comment les gens de votre communauté vous ont traité, Monsieur le
16 témoin ?

17 R. [10:46:13] Les gens de la communauté ne voulaient jamais que je joue avec leurs
18 enfants. Ils me disaient toujours que j'allais apprendre à leurs enfants ce que les
19 rebelles faisaient.

20 Q. [10:46:35] Et comment vous avez vécu ça, comment vous l'avez ressenti à
21 l'époque et aujourd'hui ?

22 R. [10:46:42] C'était très douloureux. Vous savez, j'étais jeune et je ne pouvais pas
23 jouer avec les autres jeunes ; j'avais pas d'ami. Personne ne voulait jouer avec moi.

24 Q. [10:46:58] Est-ce que vous avez des frères et sœurs, Monsieur le témoin ?

25 R. [10:47:05] Oui. Oui, j'en ai.

26 Q. [10:47:12] Vos frères et sœurs, comment ils se comportaient quand vous êtes
27 revenu de la brousse ?

28 R. [10:47:25] Mes frères et sœurs avaient peur de moi et, encore aujourd'hui, ils ont

1 encore... toujours peur de moi.

2 M^e TAKU (interprétation) : [10:47:44] Monsieur le Président, vous savez, il y a une
3 chose assez spéciale. Il a raconté comment il s'est déplacé d'un endroit à l'autre.
4 Peut-être qu'il faut préciser ce que l'on entend par « *siblings* » en anglais, « frères et
5 sœurs ».

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:47:59]

7 Q. [10:47:59] Oui. Quand vous nous dites « membres de la famille », « *siblings* » en
8 anglais, vous faites référence à qui ? Ce sont des frères et sœurs, des cousins, des
9 cousines ? Vous ne nous donnez pas les noms, mais vous nous dites un peu de qui il
10 s'agit.

11 M^e MANOBA (interprétation) : [10:48:18]

12 Q. [10:48:19] Monsieur le témoin, ne citez personne, ne donnez aucun nom, mais
13 comme le dit le juge Président, décrivez de qui il s'agit quand vous nous dites « les
14 membres de ma famille ».

15 R. [10:48:38] Mes frères et mes sœurs ont tous deux... tous peur de moi, parce que,
16 quand je me fâche, je réagis trop fort. Par exemple, si un poulet me marche sur les
17 pieds, eh bien, je vais frapper ce poulet jusqu'à ce qu'il meure ou s'il y a une chèvre
18 qui traverse ma route, eh bien, c'est pareil. Donc, je suis terriblement impulsif.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:49:10]

20 Q. [10:49:11] Est-ce que, aujourd'hui encore, vous surréagissez comme ça ?

21 R. [10:49:18] J'ai rencontré des conseils, j'ai eu droit à une guidance, je suis quand
22 même plus calme maintenant, mais je sens encore ce feu à l'intérieur. Et maintenant,
23 quand je suis fâché, je parviens à me contenir pendant très longtemps, plus qu'avant.

24 Q. [10:49:53] Est-ce que vous avez un traitement psychologique qui vous aiderait,
25 justement, à faire face à ces problèmes ?

26 R. [10:50:13] Non, je n'ai pas eu d'aide et d'accompagnement.

27 Q. [10:50:17] Et vous seriez content d'être aidé là-dessus ?

28 R. [10:50:24] Oui, je serais très content, très content.

1 M^e MANOBA (interprétation) : [10:50:39]

2 Q. [10:50:39] Monsieur le témoin, quelle est la relation que les... que vos parents ont
3 avec vous, Monsieur le témoin ?

4 R. [10:50:49] Ma relation avec mes parents, ça va. Quand j'ai rencontré votre équipe,
5 c'est à ce moment-là que j'ai commencé à faire des choses avec eux. Par le passé, ils
6 avaient trop peur de moi, mais, maintenant, ça va un peu mieux.

7 Q. [10:51:12] Quand vous revoyez toutes ces années passées, pour vous, comment
8 décririez-vous les conséquences de l'enlèvement que vous avez subi, les
9 conséquences sur votre vie ?

10 R. [10:51:32] Ça a détruit ma vie, parce que ceux qui ont le même âge que moi, ils ont
11 été à l'école, ils ont un moyen de survie et je voudrais être comme eux. Et quand
12 j'étais jeune, petit, j'avais tellement d'ambition. Et puis j'ai été enlevé et tous mes
13 rêves se sont envolés. Je n'ai plus pu aller à l'école et ma vie est foutue. Je supplie, je
14 mendie pour obtenir quelque chose. Et si tout cela ne m'était pas arrivé, je serais
15 quelque part et je serais quelqu'un maintenant.

16 Q. [10:52:24] Monsieur le témoin, vous nous avez dit que vous aviez rencontré des
17 conseils, des assistants avec qui vous aviez discuté. C'est qui, ces gens qui vous ont
18 aidé ?

19 R. [10:52:37] Il n'y a pas eu d'autres conseils que ceux qui m'ont aidé à remplir un
20 formulaire et qui m'ont donné des conseils de comment vivre dans la communauté.
21 C'est ces gens-là qui m'ont aidé, qui m'ont écouté, qui me parlaient ; sinon, personne
22 ne m'a jamais parlé.

23 Q. [10:53:10] Monsieur le témoin, est-ce que vous vous êtes présenté aux autorités
24 locales quand vous êtes revenu de la brousse ?

25 R. [10:53:20] Non, je ne l'ai pas fait. Mais quand j'ai été à (Expurgée), j'ai dû...comme on
26 fait toujours quand on déménage, il faut se présenter aux autorités locales. Alors,
27 quand j'ai été à (Expurgée), ma grand-mère a prévenu les autorités que j'allais vivre
28 avec eux et que je vivais à (Expurgée).

1 Q. [10:53:58] Est-ce que vous avez reçu un certificat d'amnistie de ces autorités-là ?

2 R. [10:54:07] Non, je n'en ai pas reçu, parce que, quand je suis revenu, j'ai entendu
3 que vous ne receviez de certificat d'amnistie que si ce sont les soldats du
4 gouvernement qui vous sauvent. Or, personne ne m'a sauvé, je me suis enfui. Donc,
5 je n'ai pas reçu mon certificat d'amnistie. Et si vous n'avez pas le certificat
6 d'amnistie, vous ne pouvez pas bénéficier des appuis au titre de personne enlevée
7 par l'ARS. Et c'est pour cela que je ne reçois rien, aucune aide.

8 Q. [10:55:00] Est-ce que vous avez malgré tout pu recevoir une formation, un appui,
9 un encadrement parce que vous étiez anciennement une personne qui avait été
10 enlevée ?

11 R. [10:55:18] Non, je n'ai rien reçu du tout.

12 Q. [10:55:31] Les incidents que vous nous avez décrits dans ces écoles — les trois
13 écoles —, est-ce que vous avez eu l'occasion d'en informer quelque autorité que ce
14 soit — donc, les incidents que vous avez subis avec les proviseurs et puis aussi les
15 autres écoliers ?

16 R. [10:55:58] Non, parce que je ne sais pas non plus à qui m'adresser, qui je dois
17 informer.

18 Q. [10:56:17] Monsieur le témoin, qu'est-ce que ça représente pour vous de pouvoir
19 raconter votre histoire au tribunal, à la Cour ?

20 R. [10:56:34] Je suis heureux de pouvoir raconter ce que j'ai vécu à la Cour parce que
21 c'est mon expérience. C'est ça que j'ai vécu et subi.

22 Q. [10:56:49] Et qu'est-ce que vous attendez de la Cour ?

23 R. [10:56:57] J'attends la justice, c'est tout ; que justice soit rendue.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:57:12]

25 Q. [10:57:12] Monsieur le témoin, j'ai encore une dernière question à vous poser.

26 Vous nous avez dit que vous aimeriez recevoir un appui, encadrement
27 psychologique. Est-ce que vous pensez à autre chose qui pourrait vous aider pour
28 vous aider à faire face à ce que vous avez traversé et pour vous aider à faire face aux

1 conséquences de ce que vous avez traversé ?

2 R. [10:57:42] Je pense... Oui, il y a quelque chose. Oui, j'aimerais supplier qu'on
3 m'aide à étudier. Même si j'avais 50 ans, si j'étais intéressé, j'aimerais aller à l'école.
4 Et même si je n'apprends qu'un ou deux mots en anglais, ça m'aiderait pour l'avenir.
5 On ne sait jamais ce que l'avenir réserve, j'aimerais pouvoir aller à l'école.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:58:20] Merci, Monsieur le
7 témoin.

8 Madame Massidda, j'imagine que vous n'avez pas de questions pour le témoin.

9 M^e MASSIDDA (interprétation) : [10:58:25] (*Intervention non interprétée*)

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:58:27] Le Procureur, avez-
11 vous des questions ?

12 M. CHOUDHRY (interprétation) : [10:58:30] Non.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:58:33] Bon, alors, ce sera la
14 Défense. Mais nous allons d'abord faire une pause jusqu'à 11 h 30.

15 M^{me} L'HUISSIER : [10:58:42] Veuillez vous lever.

16 (*L'audience est suspendue à 10 h 58*)

17 (*L'audience est reprise en public à 11 h 31*)

18 M^{me} L'HUISSIER : [11:31:31] Veuillez vous lever.

19 Veuillez vous asseoir.

20 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:53] Maître Bridgman,
22 vous avez la parole.

23 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [11:31:59] Merci, Monsieur le Président.

24 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

25 PAR M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [11:32:15]

26 Q. [11:32:18] Bonjour, Monsieur le témoin.

27 R. [11:32:19] Bonjour.

28 Q. [11:32:20] Je vais vous poser quelques questions sur le récit que vous avez fait ce

1 matin.

2 Vous avez dit, lors de votre témoignage, que la boutique de votre frère avait été
3 attaquée quatre à cinq fois par semaine. Est-ce que votre frère était présent au
4 moment de ces attaques ?

5 R. [11:32:40] Il était présent, mais il s'enfuyait. En général, il cachait quelques articles,
6 mais le plus souvent, les rebelles venaient trois à cinq fois par semaine.

7 Q. [11:33:07] Quels types d'articles intéressaient les rebelles ?

8 R. [11:33:12] Ce qui était le plus important pour eux, c'était l'argent et les denrées
9 alimentaires... et également, les enlèvements, enlever des gens pour les faire
10 travailler.

11 Q. [11:33:36] Donc, avant de s'enfuir, il voyait les rebelles ; c'est exact ?

12 R. [11:33:49] Nous, on ne dormait pas dans la maison ; on allait dormir ailleurs. On
13 quittait notre maison et on allait dormir ailleurs.

14 Q. [11:34:06] Lorsque ces événements se déroulaient, est-ce que votre frère allait en
15 rendre compte à des autorités ?

16 R. [11:34:15] Non, il ne s'adressait à aucun dirigeant, parce que ces gens-là
17 s'attaquaient à tout le monde, y compris les dirigeants dont vous parlez. Ils s'en
18 prenaient à eux, qu'ils soient dirigeants ou pas.

19 Q. [11:34:56] Donc, si les dirigeants étaient au courant, est-ce qu'il y avait une
20 présence militaire là où il y avait la boutique de votre frère ?

21 R. [11:35:12] Les soldats étaient à Abok. Mais, les soldats, ils ne protégeaient pas
22 seulement la boutique de mon frère. Les groupes rebelles se déplaçaient un peu
23 partout là où il y avait des magasins. Donc, ils n'allaient pas envoyer des soldats du
24 gouvernement pour protéger la boutique de mon frère.

25 Q. [11:35:39] Je... je comprends bien, mais je me posais la question suivante : lorsque
26 ces raids avaient lieu, que faisaient les forces gouvernementales ?

27 R. [11:35:57] Lorsque les soldats du gouvernement étaient confrontés à ces groupes,
28 ils se battaient. Mais il y avait également des tirs de couverture pour protéger, mais

1 pas seulement mon frère, ils étaient quand même là pour protéger toute la
2 population.

3 Q. [11:36:31] Vous ne devez pas répéter le nom de votre village, mais quelle est la
4 distance entre celui-ci et Abok ? Excusez-moi, je parle du camp de personnes
5 déplacées.

6 R. [11:36:49] Ce n'est pas loin. La distance entre (Expurgée) et Abok n'est pas très
7 grande. On est presque à la limite de (Expurgée) et Abok, donc vous pouvez aller
8 d'un côté ou de l'autre. On pouvait aller à (Expurgée) ou on pouvait aller à Abok.
9 La distance, c'était à peu près (Expurgée).

10 Q. [11:37:27] Vous avez dit que votre mère avait été blessée au cours d'une attaque.
11 De quel type de blessure s'agit-il ?

12 R. [11:37:41] Elle a essayé de s'échapper et elle est tombée dans un fossé. Elle s'est
13 blessée au dos et à la poitrine parce qu'elle est tombée dans un fossé.

14 Q. [11:38:12] Vous avez parlé de l'entraînement qu'on vous a donné dans la savane ;
15 vous avez dit que ça avait duré à peu près deux mois. Les choses qu'on vous a obligé
16 à faire au cours de l'entraînement, est-ce que vous auriez pu les refuser ?

17 R. [11:38:34] Je ne pouvais pas refuser. On nous a dit... on nous a dit, à tous ceux qui
18 participaient à l'entraînement, que si on vous disait de faire quelque chose... Par
19 exemple, si vous refusiez de tuer quelqu'un quand on vous avait donné l'ordre de le
20 tuer, on vous tuait aussi. Donc, vous ne pouviez pas refuser l'ordre qu'on vous
21 donnait.

22 Q. [11:39:06] Vous avez vu ce genre de choses arriver ?

23 R. [11:39:14] Je l'ai vu et je l'ai fait. On m'a donné l'ordre de tuer quelqu'un qui avait
24 essayé de s'enfuir, et j'ai tué la personne parce que les ordres étaient très durs et si je
25 ne m'y pliais pas, c'est moi qu'on tuait. Donc, je l'ai vu et je l'ai fait.

26 Q. [11:39:46] Vous avez dit que vous receviez six coups de verge pendant
27 l'entraînement, tous les jours, pour extirper le côté civil. Quand êtes-vous passé du
28 civil au soldat ? D'après votre expérience, quand avez-vous effectué cette transition ?

1 R. [11:40:10] J'ai fait la transition en deux semaines, après ces coups. L'entraînement
2 a duré deux mois, mais les coups, on les a reçus pendant deux semaines. Donc, ils
3 frappaient des gens plus âgés, mais moi, comme j'étais plus jeune, j'ai persisté.

4 Q. [11:40:48] Vous avez passé plus de deux ans dans l'ARS. Quand vous êtes devenu
5 soldat, est-ce que vous aviez l'impression d'avoir le choix de commettre les actes que
6 vous avez commis alors que vous étiez soldat de l'ARS ?

7 R. [11:41:11] Je n'avais aucune force, je n'avais aucun pouvoir. C'étaient des ordres.
8 On vous disait d'aller quelque part et vous obéissiez à l'ordre, et vous obéissiez à
9 l'ordre de faire ce qu'on vous disait de faire. Vous ne faisiez rien de votre propre
10 volonté. Il fallait chaque fois suivre un ordre.

11 Q. [11:41:48] Vous avez dit que vous vous êtes enfui en octobre 2006. Est-ce que vous
12 saviez où vous étiez...

13 Non, je vous prie... Excusez-moi, je retire cette question.

14 Vous avez dit que vous étiez avec Labalpiny à Kona Agula lorsqu'il y a eu cette
15 embuscade de l'UPDF. Vous étiez combien dans votre groupe ?

16 R. [11:42:22] Nous étions 25.

17 Q. [11:42:43] Est-ce que vous saviez où vous alliez ?

18 R. [11:42:48] À l'époque, on se rendait dans un endroit qui s'appelait Iceme, mais à
19 cause de l'embuscade, les gens ont couru et sont repartis. Je ne sais pas s'ils sont allés
20 ailleurs, parce que, moi, au moment de l'embuscade, je suis resté là où j'étais.

21 Q. [11:43:13] Au cours de cette période, avez-vous entendu parler des pourparlers de
22 paix entre le gouvernement de l'Ouganda et les dirigeants de l'ARS, plus
23 particulièrement, Joseph Kony ?

24 R. [11:43:28] Je n'en ai pas entendu parler. Dans la savane, on nous a dit que ceux qui
25 rentraient chez eux étaient tués, donc on avait peur de rentrer, parce qu'on serait tué.

26 Q. [11:43:52] D'après votre réponse, je peux en conclure que vous n'avez pas entendu
27 parler de... de cessez-le-feu et de voie de passage sécurisée ?

28 R. [11:44:15] On ne nous en a pas parlé, donc je n'en ai pas entendu parler, mais ce

1 que... ce qu'on disait, c'est que ceux qui rentraient chez eux étaient tués. C'est tout ce
2 qu'on nous disait.

3 Q. [11:44:39] Pouvez-vous brièvement nous décrire l'embuscade, telle qu'elle s'est
4 produite, celle où vous vous êtes enfui ?

5 R. [11:44:59] Cette embuscade, eh bien, là, il y avait des soldats qui étaient alignés de
6 chaque côté de la route. Nous, on se déplaçait et on était certains qu'on allait
7 parvenir à l'endroit où on voulait aller. Quand on est arrivés sur le lieu de
8 l'embuscade, il y a un d'entre nous qui nous a dit de nous arrêter et qui nous ont
9 dit... qui nous a dit : « Arrêtez-vous, j'entends quelque chose ». Donc, on s'est
10 immédiatement arrêtés et on a vu que Labalpiny tombait.

11 Je suis également... Je me suis également jeté par terre, pour me cacher, puis j'ai
12 rampé, et j'ai trouvé ce... ce trou, et je m'y suis caché.

13 Q. [11:45:55] Vous avez dit que vous craigniez d'être tué par l'UPDF si vous rentriez
14 chez vous. Est-ce que c'est quelque chose que vous aviez observé à votre... avant
15 votre enlèvement ou quelque chose que vous avez appris dans la savane ?

16 R. [11:46:17] C'est ce que j'ai entendu dire quand j'étais dans la savane, mais, avant
17 qu'on ne m'enlève, je voyais des gens qui rentraient de la savane, et il ne leur arrivait
18 rien. Mais quand, moi, je suis arrivé dans la savane, c'est ce qu'on nous disait. On
19 nous disait que tous ceux qui s'enfuyaient et qui rentraient chez eux seraient tués, et
20 que cette personne ne reviendrait jamais avec nous.

21 Q. [11:46:57] En réponse à la question du juge Président, ce matin, vous avez parlé de
22 vos relations avec votre père, maintenant. Je me demande... Je vous demande si vous
23 étiez proche de votre père avant votre enlèvement.

24 R. [11:47:12] Nous avions une excellente relation, très forte. On passait du temps
25 ensemble, on se parlait. Mais, après mon retour, il m'observait, il m'étudiait, il avait
26 l'impression que ma mentalité avait changé, je n'étais plus la même personne
27 qu'avant. Il a commencé à avoir peur de moi. Et les enfants, les plus âgés, les plus
28 jeunes, ont peur de moi. S'il se passe quelque chose, ils ont peur de moi.

1 Q. [11:48:04] Vous avez dit ce matin que quand votre père vous a quitté, quand il a
2 quitté l'endroit où vous vous cachiez dans la savane, vous avez pris peur et vous
3 êtes retourné dans le jardin. Et vous avez dit que vous aviez peur qu'il appelle
4 l'UPDF. Pourquoi est-ce que vous pensiez qu'il aurait pu faire cela ?

5 R. [11:48:31] À cause de ce qu'on nous a dit quand on était dans la savane. J'avais
6 gardé ça à l'esprit, et je craignais que, après être rentré chez moi, on me tuerait.

7 Q. [11:49:02] Donc, vous avez cru ce qu'on vous avait dit dans la savane.

8 R. [11:49:07] Quand j'étais là, j'étais jeune. Je croyais que ceux qui rentraient étaient
9 tués, et c'est ce qu'on nous disait, la plupart du temps. Donc, j'avais cette crainte-là,
10 oui.

11 Q. [11:49:30] Vous avez dit que vous n'avez pas demandé l'amnistie et vous n'êtes
12 pas non plus allé dans un camp de réhabilitation. Mais est-ce que vous saviez que le
13 gouvernement ougandais proposait l'amnistie à ceux qui quittaient l'ARS ?

14 R. [11:49:52] Je... Je ne comprenais pas cette notion parce que j'étais jeune. Peut-être
15 que si mon père m'avait emmené pour faire la demande, je l'aurais fait, mais ce qu'il
16 a fait, c'est simplement m'emmener à (Expurgée), et il ne m'a pas emmené ailleurs.

17 Q. [11:50:18] Vous nous avez également parlé de votre mère. À votre retour, elle a
18 cassé un œuf et elle a jeté de l'eau sur le toit. À quoi est-ce que ça servait ?

19 R. [11:50:48] C'était pour me purifier de toutes les mauvaises choses que j'avais
20 subies dans la savane. Ça fait partie des traditions, mais je ne sais pas très bien ce
21 que ça veut dire.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:51:06] Permettez-moi,
23 Maître Bridgman, d'intervenir.

24 Q. [11:51:12] Vous avez dit que vous n'aviez pas compris ce que ça voulait dire. Est-
25 ce que ça voulait dire quelque chose pour vous, à ce moment-là ? Avec le recul, est-
26 ce que ça a un sens, pour vous ?

27 R. [11:51:35] J'étais encore jeune. Et au moment où elle a fait ça, je n'ai pas fait très
28 attention. C'est maintenant que j'ai vieilli qu'on m'en a parlé. Quand vous êtes arrêté

1 et que vous êtes envoyé dans une prison normale, et quand vous rentrez chez vous,
2 on... on fait ce genre de chose. Mais ça, c'est quelque chose que j'ai appris plus tard.

3 Q. [11:52:15] Je comprends. Donc, maintenant, vous comprenez et vous avez appris
4 le sens que ça doit avoir. Maintenant que vous le savez, est-ce que ça a un sens pour
5 vous que quelque chose comme ça ait été fait à votre retour ?

6 R. [11:52:29] Maintenant, je sais qu'on fait ça pour purifier une personne de la
7 malchance ou de toutes les mauvaises choses que la personne a subies. C'est fait
8 pour qu'on soit purifié et qu'on ne retourne pas à ce que l'on a... ce par quoi on est
9 passé.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:53:04] Continuez,
11 Maître Bridgman.

12 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [11:53:14]

13 Q. [11:53:14] Dans votre formulaire de demande de victime...

14 Monsieur le Président, c'est le seul onglet UGA-V-0002-0001. C'est... C'est une...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:53:33] C'est quelque chose
16 de nouveau, le seul onglet.

17 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [11:53:38]

18 Q. [11:53:41] Vous avez dit que, dans la savane, on vous avait... on vous avait frotté
19 d'huile qui permettait de pressentir le danger auquel vous alliez faire face. À quel
20 moment, après votre enlèvement, est-ce qu'on vous a frotté d'huile ?

21 R. [11:53:58] C'est arrivé le jour où on nous... on allait nous mettre au travail. C'est à
22 ce moment-là qu'ils ont effectué ce rituel, ils ont apporté de l'eau et... qu'ils ont mis
23 dans une petite gourde, qu'ils nous ont donné à boire, donc c'est au moment où on
24 nous répartissait à la suite des deux mois d'entraînement.

25 Q. [11:54:32] Ça devait vous aider face à quel type de danger ?

26 R. [11:54:36] Vous voulez bien répéter la question ?

27 Q. [11:54:58] Ce rituel, il devait vous aider contre quoi, à pressentir quel danger, les
28 forces du... gouvernementales, les animaux sauvages ; quel type de danger ?

1 R. [11:55:26] Ce rituel, je ne comprenais pas très bien pourquoi, à l'époque, on le
2 faisait. Après, j'ai demandé à mes collègues : « Ce rituel qu'on avait effectué sur
3 nous, pourquoi est-ce qu'on l'a fait ? » Parce que lui, il avait passé déjà quelque
4 temps dans la savane et il m'a expliqué que ce rituel est effectué pour endurcir votre
5 cœur. Comme ça, quand vous allez vous battre, vous n'éprouverez pas de peur, vous
6 allez simplement vous battre sans avoir peur ou sans faire preuve de couardise.

7 Q. [11:56:03] Est-ce que vous pensez que ça a endurci votre cœur ?

8 R. [11:56:26] Oui.

9 Q. [11:56:27] Est-ce que cela vous a aussi empêché de vous enfuir ?

10 R. [11:56:38] Je crois que ce rituel n'a été fait que pour qu'on s'endurcisse, pour que
11 l'on puisse se battre et qu'on soit un soldat endurci, mais je crois que la fuite dépend
12 de la personne. Un rituel ne peut pas vous empêcher de vous enfuir parce que si on
13 veut s'enfuir, on le fait.

14 Q. [11:57:16] Dans votre demande en tant que victime, vous dites également que les
15 esprits de ceux que vous avez tués vous hantent encore souvent. Est-ce que vous
16 pouvez expliquer comment ils vous hantent ?

17 R. [11:57:33] Chaque fois que j'en parle, j'en rêve. J'ai des... Je fais des cauchemars. À
18 chaque fois que j'en parle, je fais des cauchemars. Alors, maintenant, je prie pour
19 trouver de l'aide.

20 Q. [11:58:10] Est-ce que ces cauchemars, vous les avez seulement quand vous en
21 parlez ou bien, parfois, ils viennent inopinément ?

22 R. [11:58:22] Les cauchemars ont lieu quand j'en parle. Chaque fois que j'en parle, j'ai
23 des cauchemars.

24 Q. [11:58:41] Vous avez également parlé de crises de colère ; quand est-ce que ça a
25 commencé ?

26 R. [11:58:46] Ça a commencé dès mon retour de la savane. À chaque fois que
27 j'éprouve de la colère, je deviens très agressif. Donc, la plupart du temps, quand
28 quelqu'un m'irrite, je me mets à pleurer. Donc, ça a commencé tout de suite, dès

1 mon retour de la savane.

2 Q. [11:59:36] D'après ce que vous avez dit la Cour... à la Cour, ce matin, je peux en
3 déduire sans me tromper que c'est quelque chose qui est provoqué, parfois, par des
4 événements totalement aléatoires, comme, par exemple, un poulet qui passe près de
5 vous.

6 R. [12:00:00] Il y a, en général, un élément provoquant. Prenons, par exemple, que
7 j'aie mis quelque chose à sécher au soleil et puis il y a un poulet qui vient
8 l'éparpiller, marcher dessus. Alors, cela me remplit de colère, je deviens agressif, et je
9 suis prêt à le tuer. Et si quelque chose à moi est détruit par quelque chose, je... j'ai
10 aussi cette colère qui monte en moi.

11 Q. [12:00:38] Pensez-vous qu'il y a un lien entre ce qui vous est arrivé dans la
12 brousse et puis l'origine de vos cauchemars, et cetera, ou c'est simplement une
13 association de la vie lors de l'enlèvement ?

14 R. [12:01:02] Je me suis toujours demandé si c'était le fait d'avoir été fouetté que cela
15 m'est arrivé, parce que vous savez, j'étais jeune, c'était très douloureux, et cela me
16 remplissait de colère. Et c'est ce qui m'a fait faire des choses que, par la suite, j'ai...
17 j'ai regrettées. Et puis, je me suis aussi demandé si c'étaient les morts qu'on m'a
18 imposé de commettre, mais je crois que c'est l'ensemble de toutes ces expériences, et
19 c'est le fait d'avoir vécu dans la brousse qui... qui a fait que je suis devenu ce que je
20 suis aujourd'hui.

21 Q. [12:01:53] Est-ce que vous vous souvenez si, déjà, à l'époque, quand vous étiez
22 dans la brousse, vous aviez des cauchemars ou ces crises de colère ?

23 R. [12:02:11] Quand je tuais quelqu'un, deux mois s'écoulaient environ, et deux mois
24 après, je commençais à avoir des cauchemars par rapport à la personne que j'avais
25 tuée. Cette personne « apparaissait » dans mon sommeil et me disait : « Viens, viens,
26 pars, partons ensemble » et je lui ai dit à chaque fois : « Non, je peux pas, je peux pas
27 partir. » Et c'est vrai que c'étaient des cauchemars qui étaient récurrents. Et donc ça a
28 commencé quand j'étais dans la brousse, et quand je suis rentré, ça a continué. La

1 personne se rapprochait de moi, dans mon sommeil, et me disait : « Viens, viens, on
2 part dans la brousse » et puis, finalement, on finissait par beaucoup s'aimer, cette
3 personne-là et moi, dans mes rêves.

4 Q. [12:03:30] Vous nous avez aussi dit que le jour où vous étiez à l'église avec votre
5 grand-mère, il y a quelque chose qui vous a envahi, et puis vous vous êtes mis à
6 pleurer et vous êtes parti. Est-ce que vous pouvez nous décrire ce que vous
7 ressentiez, ce qui s'est passé là, mise à part la colère ?

8 R. [12:03:50] Quand ma grand-mère m'a demandé de me lever, je me suis levé, et
9 puis en une fois, j'ai vu que du noir, et j'ai commencé à pleurer. Je savais que je
10 pleurais, mais je ne sais pas ce qui se passait. Je suis juste sorti de l'église et je suis
11 parti, je suis rentré à la maison.

12 Q. [12:04:34] Je suis vraiment désolée d'entendre tous les défis auxquels vous avez
13 dû être confronté depuis votre retour, mais pourriez-vous nous donner, au titre
14 d'exemple, ce qui s'est passé dans la brousse de spécifique que vous voudriez que
15 les gens comprennent ?

16 R. [12:04:56] Pourriez-vous répéter votre question, je vous prie ?

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:05:01] Je crois que vous
18 allez devoir expliquer ce que vous voulez dire. Je vais peut-être faire une tentative, et
19 si je me trompe, vous me corrigerez. Je vais essayer.

20 Q. [12:05:14] Monsieur le témoin, je pense que M^{me} Bridgman voudrait entendre la
21 chose suivante : ce matin, vous nous avez dit comment les gens réagissaient,
22 interréagissaient avec vous, que vous étiez étiqueté comme étant quelqu'un d'ARS,
23 c'était quelque chose que l'on écrivait sur votre cahier ou vos manuels scolaires, et
24 finalement, tout cela provenait du fait que vous aviez été dans la brousse et alors que
25 ceux qui faisaient ça... qui vous faisaient ça n'avaient pas été, eux, dans la brousse.

26 Alors, si vous pouviez, qu'est-ce que vous voudriez leur dire qu'ils ne comprennent
27 pas qui vous est arrivé pour qu'ils puissent mieux vous comprendre ?

28 C'était très long, mais j'espère que vous avez... vous voyez un peu ce que je veux

1 dire.

2 R. [12:06:12] Je n'ai pas compris la question.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:06:25] Madame Bridgman,
4 je recommence.

5 Q. [12:06:33] Les gens réagissaient par rapport à vous d'une manière qui vous était
6 douloureuse parce que ça ne faisait que renforcer vos blessures. Or, ces gens n'ont
7 pas vécu ce que, vous, vous avez vécu. Pensez-vous que si vous aviez l'occasion de
8 leur expliquer réellement ce qui vous est arrivé, ce serait utile, et qu'est-ce que vous
9 voudriez pouvoir leur dire ?

10 R. [12:07:19] C'était une... une situation très difficile.

11 Je ne leur ai rien raconté. Le problème, c'était ma... ma grand-mère. C'est elle qui
12 avait dit que je revenais de la brousse. Et comme les gens ont écouté, ils ont entendu
13 que je venais de la brousse, ils m'ont stigmatisé, et si j'avais dû leur dire ce qui
14 m'arrivait, cela n'aurait suscité que plus de peur encore.

15 Q. [12:07:59] C'est exactement ce... ce que j'attendais.

16 Vous croyez que ça les aurait aidés si vous leur aviez expliqué un peu plus en détail
17 ce qui vous était arrivé ?

18 R. [12:08:12] C'était pas facile, je n'arrivais pas à leur dire, je ne pouvais pas leur dire.
19 Chaque fois que j'en parlais, j'avais tant de douleurs, c'était si douloureux pour moi,
20 et j'avais tellement de colère. Si je commençais à leur expliquer, ils ne pourraient pas
21 comprendre. Ils prendraient de plus en plus de distances et sans doute qu'ils
22 m'insulteraient de plus en plus, et peut-être m'auraient-il tué. Et parfois, j'avais
23 d'ailleurs peur qu'ils me fassent justice, qu'il y ait une justice populaire qui s'en
24 prenne à moi. Vous savez, je n'avais que 14 ans. Si vous savez... si vous avez 8, 12,
25 14 ans, et que vous avez tué des gens, est-ce que les autres peuvent l'entendre ? Je
26 n'étais pas sûr qu'ils pouvaient l'entendre. Et c'est vrai que quand on m'a ramené au
27 village, la vie était très difficile.

28 Q. [12:09:18] Est-ce qu'il serait exact de dire que les gens de votre communauté, les

1 habitants, les élèves, les professeurs, ne voulaient tout simplement pas entendre, ou
2 est-ce que ce serait exagéré de dire cela ?

3 R. [12:09:36] Quand le professeur m'a appelé, c'est parce que les élèves me suivaient
4 tout le temps, soit pour m'insulter, soit pour me stigmatiser. Et alors, il m'a appelé
5 pour me demander pourquoi ça se passait. Alors, je lui ai expliqué, je lui ai dit
6 pourquoi ils me suivaient, ils me stigmatisaient, ils me lançaient ces noms. Je lui ai
7 dit que j'étais une victime, que j'avais été enlevé par l'ARS et que, voilà, je venais de
8 revenir, parce que j'avais raté l'école. Alors, c'est à ce moment-là qu'il m'a fait venir
9 dans son bureau. Il a commencé à me parler comme s'il allait me consoler et il m'a
10 demandé de lui raconter ce que j'avais fait dans la brousse. Et je lui ai dit, et puis
11 quand... comment il a réagi quand il m'a chassé, quand il m'a jeté hors de son
12 bureau.

13 Tout ça a installé en moi cette peur que je ne pouvais jamais raconter ce qui m'était
14 arrivé, parce que, à qui que ce soit que je raconterais mon histoire, je risquais d'avoir
15 la même réaction, si pas à coup sûr, qu'avait eue le proviseur de mon école.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:11:11] Merci.

17 Poursuivez, Madame Bridgman.

18 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [12:11:16]

19 Q. [12:11:16] Depuis votre retour, est-ce que vous avez eu l'occasion de rencontrer
20 d'autres personnes qui, comme vous, avaient été enlevées ?

21 R. [12:11:27] Non, pas beaucoup. Une fois... une fois, j'ai rencontré quelqu'un,
22 quelqu'un avec qui j'étais dans la brousse, et je l'ai interpellé avec le surnom qui était
23 le sien à l'époque, et alors, il m'a regardé comme s'il ne me reconnaissait pas. J'ai
24 peut-être rencontré des gens qui étaient dans d'autres bataillons, mais on n'a jamais
25 vraiment parlé de ce qu'on avait vécu ; on se regardait, c'est tout, on se reconnaissait.

26 Q. [12:12:09] Il y a une chose que j'aimerais préciser. Vous nous avez dit que quand
27 vous avez parlé avec les représentants des victimes, c'était la deuxième fois que vous
28 parliez de l'expérience qui avait été la vôtre dans la brousse. Est-ce que j'ai raison de

1 croire qu'il s'agit de la deuxième fois, à savoir que la première fois, c'était en parlant
2 au proviseur de l'école ?

3 R. [12:12:38] Oui, c'était la deuxième fois, oui. La première fois, c'était avec le
4 proviseur... le professeur en chef, mais j'ai pas du tout aimé sa réaction et
5 la deuxième fois, c'est quand ces gens-là sont venus. Et ça, c'était en effet
6 la deuxième fois.

7 Q. [12:13:04] Vous nous avez dit que vous aviez contacté plusieurs ONG pour
8 recevoir de l'aide. Est-ce que j'ai raison de penser que lorsque vous les avez
9 contactées, vous ne leur avez pas pour autant raconté par le détail ce que vous avez
10 fait et subi dans la brousse ?

11 R. [12:13:28] Les ONG venaient sur place, nous demandaient de nous inscrire. Enfin,
12 ils proposaient à ceux qui, précédemment, avaient été enlevés de s'inscrire. Alors,
13 moi, j'ai été et ils m'ont dit « Ah non ! Vous savez, on ne veut inscrire que ceux qui
14 ont un certificat d'amnistie. » Alors j'ai rien dit, je ne me suis pas inscrit.

15 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

16 Q. [12:14:15] Est-ce que vous avez parlé à d'autres personnes ou d'autres expatriés
17 de toute cette période où vous étiez dans la brousse ?

18 R. [12:14:33] Non. J'en ai jamais parlé à personne d'autre. J'en ai parlé au professeur
19 en chef, au proviseur, et puis ces gens-ci.

20 Q. [12:14:50] Monsieur le Président, j'ai encore une question et j'aimerais bien la
21 poser à huis clos (*phon.*).

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:15:01] Très bien. Nous
23 passons à huis clos (*phon.*), dans ce cas-là.

24 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 15)*

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 *(Passage en audience publique à 12 h 17)*

23 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:17:44] On est de retour en audience
24 publique, Monsieur le Président.

25 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [12:17:47] Merci, Monsieur le témoin, d'être venu
26 et d'avoir répondu à toutes mes questions.

27 Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le Président.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:17:54] Merci, Madame

- 1 Bridgman.
- 2 Monsieur le témoin, au nom de la Chambre, je voudrais vous remercier d'être venu
- 3 ici et de vous être engagé à témoigner. Nous vous souhaitons un bon voyage de
- 4 retour et nous vous souhaitons ici le meilleur avenir qui soit.
- 5 Nous avons donc terminé ce témoignage aujourd'hui et nous prendrons le témoin
- 6 suivant demain matin, et ce sera le témoin V-0003.
- 7 M^{me} L'HUISSIER : [12:18:28] Veuillez vous lever.
- 8 (*L'audience est levée à 12 h 18*)